

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil Municipal Du 06 avril 2022

Ville de
CYSOING
Nomenclature
7.5



2022/029

L'an deux mille vingt-deux le 06 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 30 mars 2022 laquelle convocation a été affichée et publiée, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Étaient présent(e)s : DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, CASTEL Sylvie, BOGAERD Eric, MINET Denise, DEVILDER Marin, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, FREMAUX Céline, CARPENTIER Guy, CORNE Adeline, POULET Antoine, PRZEPIORKA Anne-Marie, ROBIL Raphael, VIAU Gaele, SILVESTRI Antoine, POUILLART Laurent, LUCHIER Catherine, LEQUIEN Valéry

Étaient absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s : ENNIQUE Renaud (pouvoir DEVILDER Marin), THOREL Mireille (pouvoir CASTEL Sylvie), LEPERS Isabelle (pouvoir DUBOIS Marion), LESY Denis (pouvoir POULET Antoine), DUFOUR Amaury (pouvoir LEQUIEN Valéry)

Étaient absents excusé :

POINT N°20 : Région Hauts de France : demande de subvention au titre de la redynamisation du centre-bourg

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2019/050 du 25 septembre 2019 à ce moment le conseil municipal avait autorisé Monsieur le Maire à poursuivre la démarche initiée par la Région Hauts de France au titre de l'appel à projet pour la redynamisation des centres-bourgs.

Dans cette perspective, la municipalité a pu bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage diligentée par la Région Hauts de France en vue d'identifier les éléments à prendre en compte pour la mise en œuvre de ce programme.

En considération de ce rapport, la commune de Cysroing a retenu, après consultation, le cabinet Paysages pour la définition des aménagements à prévoir.

Ce dernier, sur la base de l'esquisse, envisage le montant des travaux à 2 086 785€ HT majoré de 112 500€ pour les frais de maîtrise d'œuvre soit un montant de 2 199 285€ hors taxes susceptible d'être retenu par la Région Hauts de France pour la détermination de sa participation financière.

Le considérant, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Région Hauts de France pour l'octroi d'une participation aux travaux de redynamisation du centre-bourg au plus haut taux soit une participation maximale arrêté à 1 000 000€ et de l'autoriser à signer tous les actes à cet effet.

Vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,

Benjamin DUMORTIER signé le 11 avril 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication